

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

ExpoSan Cura

**Schimmel Entferner chlorhaltig (37100-000000)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Agent de contrôle des moisissures pour la pulvérisation/Application voir fiche technique technique

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels. Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant/fournisseur :

Permapack AG, Business Unit Retail

##### Rue/Boîte Postale :

Reitbahnstrasse 51

##### Sigle du pays/Code postal/Localité:

9401 Rorschach

##### Téléphone :

+41 71 844 12 12

##### E-mail :

info@permapack.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF 5 % ; N°CAS : 7681-52-9

##### Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

|                |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P260           | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.                                                                                                                                                                                |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.                                                                                                                     |
| P310           | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.                                                                                                                                                               |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.                                                                                                                                                           |
| P501           | Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur.                                                                                     |

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488154-34-xxxx ; N°CE : 231-668-3 ; N°CAS : 7681-52-9

Poids :  $\geq 95 - < 100 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH031  
Limites de concentrations spécifiques : EUH031: C  $\geq 5 \%$  • (M Chronic=1) • (M Acute=10)

CARBONATE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488154-34-xxxx ; N°CE : 207-838-8 ; N°CAS : 497-19-8

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

SULFURIC ACID, MONO-C8-C10 (EVEN) ALKYL ESTER, SODIUM SALT ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119972287-26 ; N°CE : 939-332-4

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2 ; H315

HYDROXYDE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27-xxxx ; N°CE : 215-185-5 ; N°CAS : 1310-73-2

Poids :  $\geq 0.5 - < 1 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318  
Limites de concentrations spécifiques : Skin Corr. 1A ; H314: C  $\geq 5 \%$  • Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 2 \%$  • Skin Corr. 1B ; H314: C  $\geq 2 \%$  • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 2 \%$  • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0.5 \%$  • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0.5 \%$

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Après contact avec le produit consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Après contact avec le produit consulter un médecin.

### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie: Chlorine, Dioxyde de chlore, Gaz hydrochlorique (HCl), Oxyde d'azote (NOx).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Risque d'éclatement du récipient en cas de fort échauffement: Danger d'explosion! Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

Aucune

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail.

##### Mesures de protection

###### Mesures de lutte contre l'incendie:

La protection contre les explosions n'est pas nécessaire.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée de personnes non autorisées.

##### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 8B

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Évitez de refroidir en dessous de 0°C.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues. (Suisse : directive EKAS n° 6508)

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites au poste de travail

CHLORE ; N°CAS : 7782-50-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )

Valeur limite : 0.5 ppm / 1.5 mg/m³

Version : 29.01.2024

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )

Valeur limite : 0.5 ppm / 1.5 mg/m³

Version : 29.01.2024

HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur limite : 2 mg/m³

Remarque : SSC

Version : 29.01.2024

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur limite : 2 mg/m³

Remarque : SSC

Version : 29.01.2024

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile) 480 min. > 240 min. 0.5 mm... Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

#### Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : liquide:

Couleur : jaune

#### Odeur

Chlore

### Caractéristiques en matière de sécurité

|                                                                      |                           |                          |                  |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------|
| Point de fusion/point de congélation :                               | env.                      | 0 °C                     |                  |
| Point de congélation :                                               |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ( 1013 hPa ) | env.                      | 100 °C                   |                  |
| Température de décomposition :                                       |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Point éclair :                                                       |                           | non applicable           |                  |
| Température d'auto-inflammation :                                    |                           | non applicable           |                  |
| Limite inférieure d'explosivité :                                    |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Limite supérieure d'explosivité :                                    |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Pression de vapeur : ( 50 °C )                                       | env.                      | 123.5 hPa                |                  |
| Densité : ( 20 °C )                                                  | env.                      | 1.1 g/cm <sup>3</sup>    |                  |
| Test de séparation des solvants : ( 20 °C )                          |                           | non applicable           |                  |
| Soluble dans l'eau: ( 20 °C )                                        |                           | miscible                 |                  |
| pH : ( 20 °C / 100 g/l )                                             |                           | 12 - 13                  |                  |
| log P O/W :                                                          |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Temps d'écoulement : ( 20 °C )                                       |                           | négligeable              | DIN gobelet 4 mm |
| Viscosité cinématique : ( 40 °C )                                    |                           | négligeable              |                  |
| Seuil olfactif :                                                     |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Densité de vapeur relative : ( 20 °C )                               |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Vitesse d'évaporation :                                              |                           | Aucune donnée disponible |                  |
| Solides inflammables :                                               | Aucune donnée disponible. |                          |                  |
| Gaz inflammables :                                                   | Aucune donnée disponible. |                          |                  |
| Propriétés explosives :                                              | Aucune donnée disponible. |                          |                  |

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

|                     |                                                                     |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 )                     |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                      |
| Espèce :            | Rat                                                                 |
| Dose efficace :     | 2800 mg/kg                                                          |
| Paramètre :         | DL50 ( SULFURIC ACID, MONO-C8-C10 (EVEN) ALKYL ESTER, SODIUM SALT ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                      |
| Espèce :            | Rat                                                                 |
| Dose efficace :     | > 2000 mg/kg                                                        |
| Paramètre :         | DL50 ( HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2 )                    |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                      |
| Espèce :            | Rat                                                                 |
| Dose efficace :     | 2000 mg/kg                                                          |

##### Toxicité dermique aiguë

|                     |                                                                     |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 )                     |
| Voie d'exposition : | Dermique                                                            |
| Dose efficace :     | > 2000 mg/kg                                                        |
| Paramètre :         | DL50 ( SULFURIC ACID, MONO-C8-C10 (EVEN) ALKYL ESTER, SODIUM SALT ) |
| Voie d'exposition : | Dermique                                                            |
| Espèce :            | Rat                                                                 |
| Dose efficace :     | > 2000 mg/kg                                                        |
| Paramètre :         | DL50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 )                     |
| Voie d'exposition : | Dermique                                                            |
| Espèce :            | Lapin                                                               |
| Dose efficace :     | > 2000 mg/kg                                                        |

##### Toxicité inhalatrice aiguë

|                     |                                                 |
|---------------------|-------------------------------------------------|
| Paramètre :         | CL50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 ) |
| Voie d'exposition : | Inhalation                                      |

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

Espèce : Rat  
Dose efficace : 2.3 mg/l  
Temps d'exposition : 2 h

### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

#### Toxicité orale subaiguë

Paramètre : NOAEC ( SULFURIC ACID, MONO-C8-C10 (EVEN) ALKYL ESTER, SODIUM SALT )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 860 mg/cm<sup>3</sup>

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 )  
Espèce : Daphnia pulex (puce d'eau)  
Dose efficace : 200 - 227 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 )  
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)  
Dose efficace : > 300 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : EC50 ( SULFURIC ACID, MONO-C8-C10 (EVEN) ALKYL ESTER, SODIUM SALT )  
Espèce : Daphnie  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 ( SULFURIC ACID, MONO-C8-C10 (EVEN) ALKYL ESTER, SODIUM SALT )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2 )  
Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 40.4 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

07 06 01\* (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1791

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Generated

Transport maritime (IMDG)

Generated

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Generated

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8

Code de classification : C9

Danger n° (code Kemler) : 80

Code de restriction en tunnel : E

Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2

Étiquette de danger : 8 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8

Numéro EmS : F-A / S-B

Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 8 – Hypochlorites

Étiquette de danger : 8 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8

Dispositions particulières : E 2

Étiquette de danger : 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Schimmel Entferner chlorhaltig  
Mise à jour : 12.08.2025

Version: 3.0.2

### Autorisations et limites d'utilisation

#### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

#### Directives nationales

Autorisation Nr. (CH): CH-2023-0025

#### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### 16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International ;Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu).

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                                                                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux.                                   |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                             |
| H312 | Nocif par contact cutané.                                             |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                      |

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Schimmel Entferner chlorhaltig  
**Mise à jour :** 12.08.2025

**Version:** 3.0.2

---

|        |                                                                                         |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H332   | Nocif par inhalation.                                                                   |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.                                           |

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---